

EXTRAIT DU COMPTE RENDU de la réunion du jeudi 18 avril 2024

EXAMEN DE LA PROPOSITION DE RÉOLUTION RELATIVE AU SOUTIEN DE LA CANDIDATURE DE « TE 'ORI TAHITI – LA DANSE TAHITIENNE » POUR SON CLASSEMENT AU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL DE L'UNESCO

La réunion débute à 9 h, sous la présidence de M^{me} Teremuura Kohumoetini-Rurua.

| | | | |
|------------------------|---|----------|-----------------------------------|
| Présidente | M ^{me} Teremuura Kohumoetini-Rurua | présente | |
| Vice-présidente | M ^{me} Teumere Atger-Hoi | présente | |
| Secrétaire | M ^{me} Marielle Kohumoetini | présente | |
| Membres | M. Cliff Loussan | présent | |
| | M ^{me} Tahia Brown | présente | |
| | M. Steve Chailloux | présent | |
| | M. Gaston Tong Sang | présent | |
| | M. Simplicio Lissant | absent | Procuration à M. Gaston Tong Sang |
| | M ^{me} Nicole Sanquer | présente | |
| Non-membres | M ^{me} Sylvana Tiatoa | présente | |
| | M. Ruben Teremate | présent | |
| | M ^{me} Cathy Puchon | présente | |
| | M ^{me} Frangélica Bourgeois-Tarahu | présente | |

PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE AU SOUTIEN DE LA CANDIDATURE DE « TE 'ORI TAHITI – LA DANSE TAHITIENNE » POUR SON CLASSEMENT AU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL DE L'UNESCO

(Déposée par M. Antony Géros, président de l'assemblée – APF 1558 du 29-2-2024)

Présentée par M^{me} Tahia Brown

Représentants du gouvernement :

- M^{me} Éliane Tevahitua, Vice-présidente, ministre de la culture, de l'environnement, du foncier et de l'artisanat, en charge des relations avec les Institutions,
- M. Fabien Dinard, directeur du Conservatoire artistique de la Polynésie française – Te Fare Upa Rau (CAPF),
- M^{me} Taina Helme ép. Génicot, responsable administrative et financière du CAPF,
- M. Matani Kainuku, inspecteur de l'éducation nationale.

DISCUSSION SUR LE PROJET DE RAPPORT

M^{me} Éliane Tevahitua : Pour « Te 'Ori tahiti », nous avons beaucoup d'espoir que la réponse au niveau de l'État soit favorable. La décision doit se prendre sous peu puisque le dossier a été transmis au niveau du Président de la République et nous espérons que, dans les semaines à venir, la réponse qui sortirait du Conseil des ministres soit favorable.

Nous avons déjà effectué des démarches en nous présentant, avec le directeur du Conservatoire et Monsieur Matani Kainuku, devant le Comité du patrimoine ethnologique et immatériel du ministère national de la culture – le CPEI – le 27 février où nous avons défendu la candidature de « Te 'Ori tahiti ». Nous avons défendu la candidature de notre Pays puisqu'il y avait également d'autres dossiers qui étaient déposés, notamment – je crois – le Touloulou de Guyane et la ganterie de Millau, un dossier porté par une collectivité régionale.

Pour l'instant, toutes ces candidatures ont été auditionnées. Nous étions les derniers à passer. Le comité a donc rendu son rapport qui a été transmis au Ministre de la Culture, en l'occurrence Madame Rachida Dati et, actuellement, ce dossier est aux mains du Président qui devra faire le choix du dossier retenu. Nous en sommes là.

Il est vrai que le soutien de l'assemblée, l'appui de l'ensemble des élus, que ce soit pour le dossier du *'ori tahiti* ou pour l'inscription des Marquises au patrimoine mondial de l'humanité, est une chose importante.

Au niveau du gouvernement, déjà au mois de février, nous avons émis un vœu qui a été adressé à l'assemblée, à nos parlementaires nationaux, à l'État également, au haut-commissaire, à Monsieur Darmanin, pour affirmer le soutien du gouvernement et nous sommes, aussi, en attente du soutien de notre assemblée de manière à ce que ce dossier puisse passer, ainsi que pour ce qui concerne le dossier marquisien. Sur celui-ci, nous ne sommes plus à l'étape nationale mais plutôt à l'étape de son examen au mois de juillet par le comité réunissant 21 nations. Pour l'instant, s'agissant du *'ori tahiti*, c'est une décision au niveau national qui doit être prise par le président de la République.

Voilà en quelque sorte la synthèse de ce qui a été fait depuis le mois de février pour accompagner ce dossier.

— **Présentation d'un Powerpoint** —

M. Fabien Dinard : « Te 'Ori tahiti » à l'UNESCO – Pour une reconnaissance internationale de la danse tahitienne, symbole de la richesse culturelle, de l'inclusion et du dynamisme d'une communauté unie autour de son patrimoine.

1. La convention de l'UNESCO du 17 octobre 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel et immatériel

Le patrimoine culturel et immatériel – PCI – englobe des pratiques et savoirs dont chacun hérite en commun, et qu'il s'efforce collectivement de faire vivre, recréer et transmettre.

Ce patrimoine vivant découle de la convention de l'UNESCO du 17 octobre 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, ratifiée par la France en 2006 et mise en œuvre par le ministère de la Culture.

La convention de 2003 a pour objectifs d'encourager les États à sauvegarder leur PCI, de le valoriser et d'encourager le respect mutuel entre les peuples de leur patrimoine culturel immatériel.

Cette convention prévoit une inscription sur l'une des trois listes suivantes : la liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente ; la liste représentative du patrimoine culturel de l'humanité ; le registre des bonnes pratiques de sauvegarde.

« Te 'Ori tahiti » est candidate pour une inscription sur la liste représentative du patrimoine culturel de l'humanité. Cette liste vise à assurer une meilleure visibilité de l'élément, à sensibiliser à son importance et à promouvoir la diversité culturelle à l'échelle du monde et la créativité humaine.

2. L'inscription de « Te 'Ori tahiti » au patrimoine culturel et immatériel de l'UNESCO : une deuxième tentative

Comme l'a rappelé Madame la représentante Tahia Brown, il s'agit de la deuxième tentative. Il y a eu une première déclaration d'intention de la candidature de « Te 'Ori tahiti » en 2018. La candidature n'a pas été retenue, mais on peut dire qu'elle est allée jusqu'en finale. C'était entre le '*ori tahiti* et la yole martiniquaise, cette dernière ayant été retenue.

Il faut savoir que les candidatures nationales sont soumises au quota d'une candidature par état tous les deux ans. Il y a une seule candidature qui est retenue. Le prochain cycle pendant lequel la France pourra soumettre une candidature nationale sera celui de 2025 pour une inscription en décembre 2026. Une deuxième déclaration d'intention de la candidature a été présentée en 2024 et qui est en cours, comme l'expliquait Madame la vice-présidente.

3. Le processus d'inscription

Pour pouvoir être inscrit sur cette liste, il faut d'abord que l'élément soit sur la liste du patrimoine culturel immatériel national. Cette condition a été remplie pour « Te 'Ori tahiti » qui a été inscrit le 26 octobre 2017. Nous sommes donc sur la liste du patrimoine national.

Ensuite, une déclaration d'intention de candidature et un formulaire ont été envoyés au CPEI le 30 janvier 2024. Une délégation polynésienne a donc ensuite été auditionnée devant ce comité, qui réunissait pratiquement une vingtaine de personnes. La délégation était composée de Madame la vice-présidente, deux de ses collaborateurs, Monsieur Matani Kainuku, inspecteur de l'éducation et chef de groupe qui représentait la communauté, et moi-même. Je peux dire que la présentation de ce dossier a été vaillamment défendue par cette délégation, pour ne pas dire brillamment.

L'avis consultatif a été transmis à l'attention de la Ministre de la Culture nationale et la décision finale reviendra au Président de la République sur cette candidature, qui représentera la France pour le cycle 2025-2026. Par ailleurs, ils ont dit que cela se fera au printemps 2024.

3.1 Deux scénarios possibles

Premier scénario, le Président de la République retient la candidature de « Te 'Ori tahiti » qui sera étudiée par les experts de l'UNESCO pour une éventuelle inscription en décembre 2026. Ce n'est pas fini, il ne suffit pas simplement que le Président de la République choisisse l'élément, il y a un travail de fond qui se fera – par nous, la communauté – pour convaincre le Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel d'inscrire l'élément au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. C'est vraiment là que commencera le gros travail, il faudra sensibiliser toute la communauté. C'est pour cela que nous commençons par vous.

Et deuxième scénario : notre candidature n'est pas retenue, il faudra la relancer l'année prochaine.

4. Les enjeux

Parmi les enjeux, nous avons retenu trois points importants.

D'abord, la préservation de notre patrimoine avec la reconnaissance de la primauté polynésienne sur sa pratique et son évolution. Nous savons qu'aujourd'hui, il y a beaucoup plus de pratiquants de *'ori tahti* à l'extérieur de notre *fenua* que de population polynésienne. Il y aussi un répertoire musical et littéraire lié, avec nos instruments traditionnels et les percussions – *tā tātou mau to'ere, tā tātou mau pahu* –, les *'ōrero*, nos *hīmene*. Puis, les thèmes chantés en langues polynésiennes qui soutiennent une gestuelle liée à l'histoire, aux coutumes et à son univers, l'univers *te ao mā'ohi*.

Un deuxième enjeu important, c'est la transmission intergénérationnelle. L'élément constitue un vecteur fort de préservation de la culture ancestrale. Il participe de la construction identitaire et sociale. Il est un moyen d'expression privilégié et d'enracinement culturel pour les nouvelles générations qui font face aux attraits et vicissitudes de la mondialisation.

Enfin, le troisième enjeu est le soutien d'une économie circulaire : la filière artisanale et horticole avec la confection de costumes ; la fabrication d'instruments de musique, offrant ainsi un revenu décent aux familles souvent issues des îles éloignées — on peut penser aux familles qui fabriquent les *more*, à Moorea, à Huahine, à Tahaa, à Bora Bora.

5. Les objectifs de développement durable

La nouveauté pour cette année est qu'il fallait inclure des objectifs de développement durable. Il y en a 17 en tout. L'élément touchait plusieurs objectifs de développement durable. Le comité nous a demandé d'en cibler quelques-uns :

– l'accès à une éducation de qualité : lieu de socialisation et d'éducation informelle, pratiquer et intérioriser les valeurs de la vie en société ; sensibiliser à l'importance du patrimoine culturel immatériel polynésien, à la transmission des savoirs et des pratiques coutumières et à l'éducation civique des praticiens (Il me semble que depuis 2017, le parcours culturel à l'école a été inscrit dans les réformes des collèges et aujourd'hui, de nombreux établissements scolaires ont suivi cette réforme. Rien qu'au Conservatoire, nous avons près de 700 élèves issus de ce dispositif, du parcours culturel scolaire *via* Cham-Chad) ;

– l'accès à la santé : nous savons tous que la pratique du *'ori tahiti* est physique et procure un bien-être physique mais aussi psychologique — on veut être beau pour être vu, les danseurs accordent en général beaucoup de bienveillance à leur corps et à leur hygiène ;

– l'égalité entre les sexes : tous les genres peuvent accéder à l'élément sans discrimination ;

– la justice et la paix : l'élément offre un espace de dialogue ininterrompu entre les individus, facteur de paix entre les communautés et les peuples, propice à la fraternité, à l'amitié, à la cohésion sociale et au partage. Il symbolise en Océanie et dans le monde le sens de l'accueil et des valeurs communautaires polynésiennes.

6. Les principales mesures de sauvegarde

L'inscription de « Te 'Ori tahiti » sur la liste représentative du patrimoine culturel de l'humanité est conditionnée à l'élaboration de mesures de sauvegarde permettant de protéger et de promouvoir l'élément :

- d'abord, la réalisation de supports documentaires à vocation pédagogique : le livret des pas de danse, des postures et des gestes (Nous avons également produit des vidéos de tous ces pas. Prochainement, nous essaierons de faire une diffusion maximale de ces vidéos à travers nos télévisions et le site du Conservatoire), les référentiels des mélodies, des rythmes, des genres et des techniques discursifs ;
- une intégration progressive de l'élément dans les programmes scolaires ;
- la reconnaissance d'un véritable statut de l'enseignant de « Te 'Ori tahiti » au sein du Conservatoire ;
- la labellisation des écoles de danse privées et des *heiva* internationaux ;
- il est également question d'instituer une journée de célébration de l'élément pour promouvoir les valeurs qui lui sont rattachées, comme par exemple une journée du *'ori tahiti*.

7. L'importance d'une résolution

Le choix de retenir une candidature dépend en partie du soutien que les institutions locales lui apportent. La détermination des autorités est un facteur essentiel dans la défense de l'élément. Une résolution a été adoptée par l'assemblée de la Polynésie française le 15 novembre 2018 relative au soutien de la candidature du *'ori tahiti* à l'inscription sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

Le gouvernement de la Polynésie française, comme l'a rappelé Madame la vice-présidente, a formulé par arrêté n° 211/CM du 22 février 2024 son soutien au classement de « Te 'Ori tahiti – La danse tahitienne » au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. Cet arrêté a été transmis à Monsieur le ministre de l'intérieur et des Outre-mer afin de soutenir cette candidature.

Le renouvellement du soutien de l'APF à l'inscription de « Te 'Ori tahiti » sur la liste représentative du patrimoine culturel de l'humanité par l'adoption unanime de la résolution proposée aujourd'hui est un marqueur fort de la volonté de la Polynésie de sauvegarder et valoriser son patrimoine culturel.

8. Les impacts

Si « Te 'Ori tahiti » est retenu par la France pour une inscription à l'UNESCO en 2026, plusieurs avantages découleront de ce classement : d'abord la reconnaissance internationale de la danse tahitienne et du patrimoine polynésien, un meilleur contrôle de son enseignement ainsi qu'un droit de regard sur sa pratique dans le monde.

Voilà, chers membres de la commission. Je rappelle que la culture n'a pas de couleur.

M. Matani Kainuku : Mon intervention sera très courte, c'est un témoignage.

J'ai accepté de partir avec la délégation parce que je représente la communauté des danseurs et des danseuses, des groupes de danse depuis maintenant 20 ans. Je suis peut-être un des jeunes chefs de

groupe, quand on sait que de nombreuses personnes nous ont laissés pendant plusieurs années un héritage à tous. J'y suis donc allé parce que je me suis engagé.

Cette année, je porte la lourde charge d'être le président du jury du *Heiva i Tahiti*. Encore une fois, c'est un signe d'engagement de ma part pour simplement montrer à l'extérieur de la Polynésie ô combien notre culture est inscrite dans notre sang et dans notre identité.

En effet, nous avons effectué un travail de présentation avec Madame la vice-présidente et Monsieur le directeur du Conservatoire, dans un premier temps, pour montrer qui nous sommes. Au lieu de partir sur une présentation très technique du sujet, nous avons plutôt montré, à travers les mots que nous avons portés, notre âme polynésienne qui est authentique. Pas simplement l'aspect technique du *'ori tahiti* qui est visible, nous avons parlé de ce qui est invisible, de ce qui est vécu au quotidien et de ce qui est vécu dès la naissance, voire même dans le ventre de la maman, dans la famille. C'était quelque chose qui nous était essentiel de partager, c'est-à-dire que le *'ori tahiti*, ce n'est pas juste les festivités du *Heiva*, le *Hura Tapairu*, les manifestations sur le *marae*... Ce n'est pas du tout cela le *'ori tahiti*. Ce sont des événements qui font partie de notre quotidien, mais nous avons plutôt insisté sur, dès lors que l'on ouvre la bouche et le premier souffle de vie, comment vivons-nous le *'ori tahiti* au quotidien. Et je pense que la commission a été touchée par notre témoignage. Ça, c'était le premier point.

Pour le second point, nous avons aussi été interpellés lors de nos visites à réfléchir à un diplôme en lien avec la danse traditionnelle. À l'Assemblée nationale, il y a une proposition de loi sur un diplôme visant à professionnaliser l'enseignement de la danse en tenant compte de la diversité des pratiques. Et, que nous disent les experts, les encadrants, les inspecteurs généraux de la danse ? Ils nous disent : « *Il va falloir que la Polynésie française se saisisse de créer son diplôme pour les futurs enseignants de 'ori tahiti, avec son cadre, avec ses conditions, avec notamment sa manière de voir les choses* ». On suppose qu'une personne de n'importe quel endroit, ou de France, qui a envie de devenir professeur de *'ori tahiti*, si ce diplôme passe, elle est professionnalisée pour enseigner le *'ori tahiti*. Quels moyens avons-nous de vérifier les enseignements sur la culture polynésienne ? Est-ce que cette personne a vu au moins une fois *Orohena*, est-ce qu'elle sait ce qu'est le placenta ? etc. Nous n'avons donc pas véritablement d'outils pour mesurer l'efficacité d'un tel diplôme. Cela vient du ministère et de la direction de la Culture, il nous faut en Polynésie nous saisir de l'opportunité de cette inscription pour notamment songer à un diplôme spécifique à la Polynésie française, idéalement pour les polynésiens. Il nous faut protéger comme on l'a dit, avec tous les objectifs, reconnaître à l'échelle internationale, avoir un meilleur contrôle de son enseignement et un droit de regard sur la pratique dans le monde. Cela peut faire peur à tout le monde lorsque l'on dit « *avoir un droit de regard sur la pratique dans le monde* », parce que les gens se disent que l'on n'aura plus le droit de faire nos *heiva* comme d'habitude. Il ne s'agit pas de cela, il s'agit de redonner plein pouvoir à la Polynésie française sur la discipline du *'ori tahiti*.

Nous sommes tous fiers, lorsque nous voyons nos jeunes ou nos familles — et ça, c'est communautaire — lorsque tout le monde chante, danse et pratique ces activités. Nous serons encore plus fiers quand tout le monde sera outillé pour contrôler et maîtriser ce qu'ils ont à faire dans leur quotidien et au service de la communauté.

Et un dernier point sur lequel nous avons insisté, c'est qu'en filigrane le *'ori tahiti* est un moyen pour que nos enfants maîtrisent le *reo tahiti* ou le *reo mā'ohi*. Alors, on ne dit pas qu'on ne va pas envoyer le *hīmene tumu* à inscrire sur la liste... Mais c'est peut-être le début d'un processus pour simplement protéger. J'ai entendu dire aussi autour de la communauté « *Mais si on fait ça, ça fait peur, on va perdre...* ». On ne va rien perdre du tout, ce qui les inquiète plutôt c'est « *Est-ce que la communauté est prête à porter le projet ensemble ?* ». Cela devient vraiment un projet communautaire.

À travers nous tous et grâce à cette commission culture, nous portons tous ensemble cette responsabilité que nous avons par rapport — comme je vous l'ai dit en filigrane — au *reo mā'ohi* ; l'élément *'ori tahiti* étant un outil pour le *reo mā'ohi*.

M. Fabien Dinard : En complément de ce que vient de dire Matani, lors de cette mission, nous avons rencontré cette commission qui nous a demandé comment se passait le parcours culturel à l'école, ici. Nous leur avons répondu que cela marche très bien, parce qu'en France, cela ne fonctionne pas. Et nous leur avons expliqué que c'est une réappropriation de la culture des enfants à l'école, parce que c'est pratiquement là où ils ont ce moment pour apprendre leur histoire, la mythologie, pour connaître leurs héros. C'est très important pour eux et ils accrochent. Cela apporte beaucoup de bénéfices dans leur parcours scolaire. Ils étaient étonnés de voir cela parce qu'en France, c'est un dispositif qui ne fonctionne pas. Nous souhaitons vraiment qu'à l'école, les arts polynésiens soient présents dans l'enseignement. Moi, j'ai été à l'école et je n'ai jamais appris quoique ce soit sur notre histoire. Et eux, cela les intéresse parce qu'ils ont besoin de se reconnaître dans des héros.

Je remercie Madame la vice-présidente que cette année soit celle de la célébration d'Henri Hiro — il y en a d'autres, Tupaia *mā*, etc. Et la jeune génération a besoin de se reconnaître à travers ces personnages qui ont vécu, c'est très important que notre culture soit présente dans l'enseignement à l'école, *māuruuru*.

M. Matani Kainuku : J'ai été présenté comme étant inspecteur de l'éducation nationale puisqu'aujourd'hui je suis en charge de la circonscription des CJA. Je voulais juste compléter l'intervention de Monsieur Dinard. Nous avons beaucoup insisté sur le parcours d'éducation artistique et culturel, c'est ce qui existe dans les écoles. Dans les écoles, de la maternelle au lycée, nous avons ce qui s'appelle le PEAC, soit « Parcours d'éducation artistique et culturelle ».

Donc, en insistant sur la présence d'activités culturelles à l'école, nous avons mis en évidence que cela pouvait être un levier pour faire réussir les élèves. Et nous le savons, les élèves qui sont en grande difficulté scolaire réussissent à travers les leviers culturels, c'est-à-dire des leviers identitaires, parce que grâce à la culture, ils se reconnaissent et ils se sentent plus forts.

Je reviens d'une mission et, encore une fois, ce sont des élèves en difficulté scolaire en français ou en mathématiques qui dirigent le groupe de danse du collège. Ce sont les mêmes qui sont en train de composer les chansons pour toute la communauté. Il s'agit donc là vraiment d'une preuve qu'à travers la culture dans nos écoles, nos élèves réussissent. C'était un premier point.

Et le second, c'est que j'en ai profité pour dire que je suis en charge du PEAC polynésien, parce que nous avons pensé PEAC à l'échelle de la nation française mais nous n'avons pas pensé au PEAC adapté à la Polynésie française. L'idée est donc survenue sur le PEAC polynésien et la commission de l'UNESCO nous a clairement dit « *Nous avons besoin de vous parce que nous ne savons pas faire* ». C'était très, très positif.

M. Steve Chailloux : J'aurais quelques petites remarques mais j'ai l'impression que ma première remarque a déjà été répondue en partie par notre ami Matani Kainuku.

Lorsque nous parlons de culture, nous touchons là, du bout des doigts, à l'âme d'un peuple. Je pense que nous en sommes tous convaincus et pour rebondir sur la dernière remarque de notre ami Fabien Dinard, effectivement, il n'y a pas de couleur politique lorsque nous parlons de culture.

Quand nous parlons de culture, je me répète, nous touchons du bout des doigts la sensibilité et l'âme profonde d'un peuple. Et quand nous parlons de culture, je pense que de manière générale, il faut se préserver, ou en tous les cas éviter au maximum de tendre vers ce que moi j'appelle l'essentialisation. C'est-à-dire que l'on va essentialiser les choses, on va les catégoriser et on va finalement, au travers de cette essentialisation des cultures ou de la culture, perdre de la culture.

Je parle d'essentialisation parce que – et là c'est ma première remarque sur la forme du texte qui a été rédigé, que je lis sous les yeux et qui me fait réagir – lorsque je lis au premier paragraphe « *cette danse demeure le symbole d'expression de notre peuple* », pour moi, il y a là une marque d'essentialisation parce que dans mon esprit, le '*ori tahiti*' n'est pas le symbole, mais l'un des symboles d'expression de

notre peuple, de notre culture et de notre âme. Je dis l'un des symboles parce qu'au-delà du *'ori tahiti*, il y a aussi bien évidemment — cela a été dit dans les pages et les interventions — le *hīmene mā'ohi*, le *'ōrero*, les percussions, les sons, les mélodies, les intelligences, etc., pour tout ce qui est de la partie — *nā'ō noa atu vau i te parau — tupuna*.

Mais dans cette culture-là, il y a aussi comme symbole d'expression de notre peuple ce que nous pouvons considérer de plutôt contemporain, et là je pense notamment à la littérature. La littérature, telle que nous l'avons aujourd'hui, est une manière forte, dans le Pacifique, d'expression de nos cultures. À cela, je viens adjoindre bien évidemment les films. N'avons-nous pas, depuis plus d'une dizaine d'années, le Festival international du film océanien qui est un des fleurons de la culture du Pacifique, en tout cas de son expression dans le Pacifique ?

Mais je disais tantôt que j'avais l'impression que notre ami Matani avait répondu en substance à la remarque que je m'apprêtais à dire — et tu me diras si je me suis trompé dans la compréhension — en abordant l'expression Te *'ori tahiti* sous l'angle de la synecdoque : c'est-à-dire en considérant que le *'ori tahiti*, c'est un peu le parapluie sous lequel on met aussi du *hīmene*, du *'ōrero* et d'autres activités dites culturelles, à l'intérieur de cette synecdoque que l'on appelle Te *'ori tahiti*. Si c'est cela, je pense qu'il va falloir que l'on en discute — pas forcément ici — parce que j'ai besoin d'être convaincu sur cette question.

Deuxième remarque que j'aurais dû poser en premier. Je voulais commencer en disant que je vois bien que ce dossier a été initié en 2018, et donc que les élus de la précédente majorité se sont déjà positionnés sur ce dossier que nous reprenons ici dans la continuité parce qu'il nous semble juste de le faire. Et à ce titre-là en tant que membre de la commission, je pense qu'il est de bon ton aussi de reconnaître ce qui a été fait par la mandature précédente et de saluer les élus de la mandature précédente pour le travail qui a été accompli mais qui, malheureusement, n'a pas abouti. Cela n'a pas abouti, non pas parce que c'était un dossier mal ficelé, mais parce que nous nous sommes confrontés à un moment donné à la réalité d'une décision et de critères exogènes qui nous échappent, de demandes qui nous échappent.

Je parle comme cela parce que j'ai envie de dire que j'ai bien compris tout ce qui a été affiché là, mais au fond du fond — bien qu'évidemment je vais soutenir ce texte, il n'y a pas de problème — j'ai quand même envie, dans notre commission, d'être un peu l'avocat du diable pour dire finalement, malgré tout ce qui a été dit : qu'est-ce que cela va venir apporter de concret à nos chefs de groupe et à nos praticiens de la culture qui sont déjà engagés dans le *'ori tahiti* ?

J'ai vu passer dans l'un des *slides* la reconnaissance, la perpétuation, la transmission, la mise en valeur ; tous ces termes, tous ces mots-valises sont très importants bien évidemment, mais lorsque je lis tout cela, je ne peux m'empêcher de me dire que l'on n'a pas besoin d'une réinscription à l'UNESCO puisqu'il s'agit là de nos compétences liées au statut d'autonomie qui nous donne le pouvoir d'agir concrètement et donc, forcément, d'être indépendant de la décision exogène, indépendant de critères exogènes, indépendant de moyens de pression exogènes — vous voyez où je veux en venir — qui fait que nous pourrions tellement nous faire l'économie de toutes ces étapes administratives qui, en fin de compte, nous échappent totalement puisque ce n'est pas nous qui allons prendre la décision, combien même le dossier est solide — il l'était déjà en 2018, il l'est encore là, il le sera encore.

Mais puisque nous avons la compétence sur de nombreuses choses finalement qui ont été soulevées — vous parliez notamment tantôt de l'introduction ou la pérennisation du *'ori tahiti* et ce qui va avec, dans notre système éducatif — je pense que nous avons la main mise sur ces futures actions.

Ma réflexion est donc simplement de dire : pourquoi traverser un océan de tumulte administratif et normatif qui nous échappe fondamentalement ? Alors que, d'un, nous avons la compétence pour agir sur de nombreux aspects du *'ori tahiti*, de la culture et, de deux, lorsque l'on regarde finalement les acteurs du *'ori tahiti* — je pense que mes collègues ne seront pas en désaccord avec moi — l'urgence, sauf erreur de ma part, n'est pas tant son rayonnement, puisqu'aujourd'hui le rayonnement du *'ori tahiti*

n'a pas besoin d'une réinscription à l'UNESCO, nous l'avons fait tout seul comme des grands, mais l'urgence est dans des choses concrètes et pratiques.

Aujourd'hui, les chefs de groupe ont besoin, et cela a toujours été le cas et n'a jamais encore été résolu, de lieux de répétition dignes et acceptables. Nos chefs de groupe ont besoin que leurs subventions pour leur permettre de participer au *Heiva* puissent arriver dans des délais raisonnables. Nos chefs de groupe ont besoin que l'on puisse lancer des pistes de réflexion sur les fleurs, le côté floral, etc., qui font que là nous avons aussi une marge de manœuvre, des leviers directs que nous pouvons actionner.

Donc la question en filigrane : que viendra concrètement apporter cette réinscription, en plus de ce que nous pouvons actuellement déjà faire dans le cadre de ce que notre statut d'autonomie interne nous permet d'agir, s'agissant du ministère de la culture ?

M. Ruben Teremate : *Teie pa'i tumu parau tā tātou i teie mahana, tē anihia mai ra mātou te mau mero o te 'āpo'ora'a rahi e turu i teie 'ōpuara'a. Te reira iho ā, mea tano, mea ti'a iho ā 'ia turuhia. Terā rā, 'ua fa'aro'o ato'a vau i 'āraua'e ra ē nā te peretiteni o te Hau repupirita e fa'aoti hope roa i teie 'ohipa. 'Ua fa'aro'o vau i te tahi ta'o i te paraura'a, « 'Ori Tahiti, danse régionale française ». 'Ua fa'aro'o vau i terā ta'o. Tē tai'o ra vau i mua « reconnaissance internationale de la danse tahitienne ». « Internationale », 'aita ā ia tātou i nation atu ra ! Te aura'a ra, nā roto ia i te Hau farāni. 'Ia 'ore pa'i e fa'ari'ihia terā ta'o « 'ori tahiti », e nei e tano ai terā parau ē « danse régionale française » 'o tā rātou e fa'ahepo mai 'āraua'e iho. Nō reira paha tātou 'aita e matara ra. 'A ono matahiti i teie nei teie 'ōpuara'a ? Il faut e ara maita'i ia tātou. « Reconnaissance internationale », te aura'a na te Hau farāni ia. Te i'ō pa'i tā'u uira'a. Tē pe'ape'a ra vau i'ō, terā ta'o « danse régionale française ». Penei a'e e ani mai te Hau farāni ia tātou e tu'u i terā ta'o, i reira e passé ai. E mana'o noa, nā tātou pa'i 'e outou te mau feiā 'aravihi i teie 'ohipa, e hōhora mai.*

M^{me} Éliane Tevahitua : *Māuruuru maita'i nō teie mau uuiira'a. Haere mai au nā mua i ni'a i te uuiira'a a tō tātou ti'a tēpūtē ia Steve Chailloux :* quel intérêt avons-nous de devoir inscrire *Te 'ori tahiti* à l'UNESCO alors que nous avons la compétence, et quel est l'intérêt aussi pour les groupes de danse ?

Je répondrai que certes, nous avons la compétence dans notre pays pour décider de ce que l'on veut en matière de culture. Mais ce qui se passe déjà depuis plusieurs années est qu'il y a plus de danseurs de *'ori tahiti* à l'extérieur de notre pays que dans notre pays. Donc ce à quoi on assiste, quand on va aussi bien aux Etats-Unis, au Mexique ou au Japon, c'est que petit à petit, nous sommes en train de perdre le contrôle de ce qui est un bien culturel appartenant au peuple polynésien.

Donc à travers cette démarche d'inscription à l'UNESCO, il s'agit d'abord de la reconnaissance internationale pour affirmer que le *'ori tahiti* vient de chez nous ; il ne vient pas du Japon, ni du Mexique, ni d'ailleurs. C'est donc surtout en rapport aux pays dans lesquels le *'ori tahiti* connaît une célébrité sans égale, puisqu'il n'y a pas de semaine sans qu'il n'y ait de manifestations ou de nouveaux groupes de danse qui se constituent.

Il y a donc besoin que notre Pays ait un droit de regard sur ce qui se fait à l'extérieur, sur l'utilisation de notre patrimoine culturel. C'est surtout cela que nous voyons dans l'inscription de l'UNESCO. Et tu as raison de le rappeler, cette démarche n'est pas nouvelle, elle date déjà des précédents gouvernements. Il me semble que, quand la résolution a été votée par notre assemblée, tous les groupes politiques étaient derrière parce que cela concernait notre culture, pour porter la résolution au niveau national.

Les choses ne se sont pas faites en 2018, donc nous retentons en 2024 pour faire en sorte que le *'ori tahiti* soit reconnu et aussi que nous ayons des moyens de contrôle là-dessus, que l'on ne fasse pas n'importe quoi. Que ne soient pas considérées comme du *'ori tahiti*, comme je le vois parfois dans des vidéos, des danses qui n'ont rien à voir avec le *'ori tahiti*. En fait, que nos praticiens de l'art puissent, au travers de comités, décider de ce qui est acceptable ou non.

Tu parlais également du problème des espaces attribués à nos groupes de danse, notamment pour les groupes de la zone urbaine. De manière tout à fait provisoire, nous avons pu trouver la solution de mise à disposition de *Fare Ute* et la possibilité pour les groupes de danse de pouvoir y répéter, de 17 heures à 22 heures. Cela a pu être accepté.

Je comprends bien que c'est une décision provisoire et qu'il faille trouver des espaces où chaque groupe de danse puisse s'exprimer sans gêner le voisinage ; essayer de tenir compte des nuisances sonores pour certains alors que pour d'autres, c'est l'expression de notre culture.

Il y a aussi à travers cette inscription — vous avez vu les objectifs de développement durable — l'utilisation des matériaux naturels, pour la fabrication des *more*, tout ce qui est fabriqué à partir de *'auti* et même l'utilisation de la nacre. Au niveau de nos services, nous sommes en train de travailler sur ces thématiques de manière à ce que les groupes de danse ne connaissent pas de rupture pour s'approvisionner en tels ou tels matériaux. Mais il est évident que cela ne va pas se faire du jour au lendemain, il y a une concertation à ce sujet.

Sur les difficultés d'approvisionnement en nacres, il s'agit d'un vrai souci que ne connaissent pas que les danseurs mais également les artisans. Nous sommes donc en train d'auditionner tous les perliculteurs, tous ceux qui sont en contact avec la production de nacres de manière à ce que les polynésiens, qu'ils soient artisans ou danseurs, puissent bénéficier d'abord de cette matière première qui est un produit de notre Pays.

Concernant ce que dit Ruben, effectivement, tu as de quoi être un peu perturbé par la notion de « rapporter une procédure à l'internationale ». Mais je voulais ici te rassurer que la danse tahitienne nous appartient, elle appartient à notre Pays. Le fait justement qu'elle soit inscrite à l'Unesco, c'est aussi une façon de garantir que ce patrimoine immatériel est bien à nous et non à un autre pays. Il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir par rapport à cela.

Nous sommes pour l'instant une collectivité française, nous sommes donc obligés de passer par les canaux adéquats pour faire aboutir ce projet. Il est évident que le jour où nous serons un état indépendant, la question ne se posera même pas. Nous aurions accès directement aux instances onusiennes et, en l'occurrence, à l'UNESCO. Mais actuellement, force est de constater que nous sommes une collectivité française avec un statut d'autonomie tout simplement.

M^{me} Cathy Puchon : Je voudrais juste rajouter qu'au niveau de notre dossier *Te 'ori tahiti*, j'entends beaucoup autour de moi : « *Te 'ori tahiti englobe-t-il toutes les danses de nos archipels ?* ». Je vois les Marquises, les Tuamotu, Rikitea... Cette question m'a été posée et c'est l'occasion de la poser en commission.

Ensuite, il est vrai, je vois « reconnaissance », « meilleur contrôle », cela signifie quoi ? Tous les enseignements qui sont pratiqués à l'extérieur du pays devront-ils demander une autorisation ici chez nous pour pouvoir pratiquer ces enseignements à l'extérieur ? Allons-nous procéder au contrôle ? Irons-nous jusqu'au Japon vérifier qu'ils ont bien respecté tous les pas de danse inscrits dans le livret ? Et les pas de danse — je rejoins encore ma première question —, ce sont les pas de danse des marquisiens, des Tuamotu, des Australes, Rikitea *etc.* ?

Ensuite, par rapport aux végétaux, aux costumes, aux matériaux, on me dit : « *Il faut faire attention aussi, il faut préserver nos matériaux.* ». Aujourd'hui, nous voyons souvent les groupes de danse commander à l'extérieur ; cela coûte moins cher. Allons-nous donc aussi accepter l'utilisation de ces matériaux importés ?

Je remercie Monsieur le député pour la question sur les terrains de répétition parce que c'est vraiment un souci majeur pour nous, pour les groupes de danse.

Ensuite, je ne vais pas vous cacher que je fais partie quand même de l'ancienne génération de Coco Hotahota pour ne pas le citer — paix à son âme — et, je parle en mon nom personnel, je suis toujours restée sur la tradition. Quand je vois l'évolution de nos danses, je ne m'y retrouve plus. Pouvons-nous toujours parler de danse traditionnelle ou pas ? En Nouvelle-Zélande, les touristes y vont pour regarder les *māori*, la danse *māori* et il n'y a pas un pas de plus ; on ne saute pas. À Hawaï, ce sont vraiment des danses hawaïennes alors qu'ici, nous avons tendance à retrouver un peu des danses mitigées, modernes, traditionnelles.

M. Ruben Teremate : Merci Madame la vice-présidente pour ton explication. En fait, je voulais juste être rassuré que ce sera vraiment *'ori tahiti* qui sera inscrit et non pas « danse régionale ».

M. Steve Chailloux : Effectivement, je rejoins ma collègue Cathy Puchon dans son intervention sur ce sujet qu'elle connaît — j'ai envie de dire — mieux que moi. La remarque que notre représentante nous fait par rapport à la terminologie, à l'expression idiomatique *'ori tahiti* et ce qu'elle englobe, est très pertinente parce que même si pour nous, en connaisseurs, nous savons répondre « *'ori tahiti*, c'est la danse tahitienne », elle est pertinente dans la mesure où elle exprime un manque.

Je veux dire par là que — je profite d'être dans la commission de la culture, puisqu'on peut en parler — il y a un manque, c'est-à-dire un flou qui induit des questionnements. Le *'ori tahiti* va-t-il inclure le *'ori* des Marquises, etc. ? Il y a donc un flou à l'intérieur. Tout à l'heure, dans l'un des exposés de nos deux amis, l'un de vous avait dit « *te reo tahiti* » et vous vous êtes repris en disant « *te reo mā'ohi* ». Là aussi, cela traduit un autre flou.

Ma petite doléance suite à cela, je souhaiterais finalement que l'académie tahitienne, plutôt que de consacrer une demi-journée à dissenter sur une lettre, puisse dissenter plutôt des choses de fond et notamment la pertinence et la rentrée de ces expressions idiomatiques dans le langage quotidien. La lettre « k », elle est acquise dans le langage commun de tous les jours. À titre personnel, je préférerais que l'on discute de ces concepts-là plutôt que d'enfoncer des portes ouvertes.

Merci Madame la vice-présidente pour votre réponse. En même temps — nous sommes d'accord, tout en n'étant pas d'accord, mais nous restons d'accord — nous sommes d'accord parce que je comprends bien la posture du ministère, celle d'un ministre de la culture qui doit défendre ses dossiers. C'est le job, je peux le comprendre.

Moi, ma position en tant qu'élu où nous sommes justement là pour réfléchir ensemble, je vois bien là qu'il y a deux postures : une posture finalement assez conservatrice et sans connotation aucune ; conservatrice, c'est-à-dire que nous avons besoin d'avoir un droit de regard — c'est l'expression qui est utilisée —, d'avoir le contrôle, en tout cas d'en avoir le sentiment, etc. Ma posture, elle n'est pas nécessairement, dans ce schéma-là, une posture conservatrice dans la mesure où — *e parau vau nā roto i te reo tahiti — e'ita iho ā pa'i e mau ia tātou. 'Ia 'atutu roa ana'e te parau nō te 'ori tahiti i roto i teie nei ao, e'ita iho ā e mau. 'Aita i mau na ia tātou, e'ita iho ā e mau ā ia tātou 'ia haere roa ana'e tā tātou nei 'ori i roto i teie nei ao, 'e mai te peu e fa'a'ohipahia te 'ori tahiti mai tā te ta'ata e hina'aro ra e rave.*

Parce que finalement, je peux considérer cela — ce n'est pas forcément polémique ce que je vais dire — mais comme le signe d'une bonne santé culturelle dans le sens où, à partir du moment où une activité, une pratique culturelle s'exporte à un niveau tel qu'il échappe à un moment donné à la maîtrise normative des « *ta'ata tumu* », je pense que cela signifie que ça fonctionne et qu'elle engendre un attrait culturel significatif. D'autant plus que quand on vient sur le *'ori tahiti*, ce n'est pas comme quand on vient sur le *hip hop* ou des danses dites « européennes ». Sur le *'ori tahiti*, venant d'un américain, d'un mexicain, d'un japonais, d'un péruvien, ... on y vient très souvent, je dirais à 90 %, sous l'angle de la culture. C'est-à-dire que souvent, dans l'expérience que j'ai eue, les américains qui viennent danser le *'ori tahiti* viennent parce qu'à côté du *workout* comme on dit, il y a aussi l'aspect culturel.

À titre personnel, je ne pense donc pas, quand bien même nous serions réinscrits, quand bien même nous aurions tout un tas de réinscription, que nous pouvons contrôler dans l'absolu ce qui se passe à l'étranger

tout comme les autres danses. Aujourd'hui, on ne peut pas les « contrôler » : le flamenco est dansé partout dans le monde et je ne pense pas qu'il y ait une entité quelque part ou une réinscription qui ait permis au pays *fatu o teie nei 'ori* de contrôler ou de réguler. Enfin peu importe, on reste d'accord.

En ce qui concerne l'intervention de ma collègue Cathy Puchon, c'est absolument légitime de dire qu'elle se situe dans la continuité de feu Monsieur Coco Hotahota et qu'elle est l'héritière d'une certaine vision de la danse et au-delà de la danse, d'une certaine vision de la culture. D'où son interrogation « *Mais qu'est-ce que le traditionnel aujourd'hui, dans notre pratique culturelle du 'ori tahiti 2024 ?* »

Ça aussi, cela a été un sujet de débat depuis que je suis petit. Je n'ai que 38 ans et en 38 ans de vie, je n'ai cessé d'entendre ces déchirements sur la conception de la culture et de la danse, le traditionnel versus la modernité. Et à cela, j'ai envie de répondre une bonne fois pour toute – mais c'est l'avis d'un anthropologue et pas forcément celui d'une personne qui pratique la culture – ce que nous appelons la tradition n'est ni plus ni moins que la modernité d'hier. Ce qui est désigné comme moderne aujourd'hui est appelé à devenir une tradition de demain car la traditionnalité, ce n'est pas un bloc monolithique qui n'a pas changé ni ne changera pas, non, la tradition ou la « traditionnalité » représente un flux continu et dynamique qui transforme ce que nous considérons aujourd'hui de moderne en tradition demain. C'est ce qui se passe aujourd'hui : ce que nous considérons aujourd'hui comme étant les pas dits traditionnels du *'ori tahiti*, ce sont les pas issus de nos *'aito* de Madeleine Mou'a notamment, dans les années 1950 quand celle-ci est revenue et a ressuscité le *'ori tahiti*, elle était en quelque sorte dans sa modernité de l'époque qui s'est transformée aujourd'hui, 40 ans plus tard, en tradition.

Ainsi, pour moi, le débat je l'ai dépassé parce que nous sommes constamment dans la construction de ce que nous appellerons, demain, la tradition. C'est pourquoi les chefs de groupe comme vous ont la responsabilité de définir et de poser les jalons aujourd'hui de ce que nous considérerons demain comme traditionnel. Aussi, il est important de ne pas faire n'importe quoi parce que c'est en faisant n'importe quoi que, demain, le n'importe quoi deviendra la tradition.

M. Cliff Loussan : Concernant l'apprentissage ludique du *'ori tahiti* dans les écoles, comme nous l'avons évoqué tout à l'heure et comme le député l'a dit, j'aurais aimé petit que l'on m'enseigne le *reo* de façon ludique avec des chansons et des danses. Sauf qu'à l'école, il y a une trentaine d'années, le *'ori tahiti* était pratiqué pendant la kermesse et nous exécutions mécaniquement des gestes que l'enseignant ou l'enseignante nous apprenait, nous transmettait, mais sans vraiment nous expliquer la signification des mots que nous allions chanter.

Aussi, mon intervention c'est : comment intéresser les jeunes générations à l'histoire de leur pays, à la mythologie de leur pays, à leurs héros comme Monsieur Fabien Dinard l'a dit, à la culture mais également à la langue, aux langues au pluriel parce qu'il y en a plusieurs en Polynésie ? Comment intégrer la transmission de ce savoir dans nos écoles ? Est-ce qu'il y aura une méthodologie de l'enseignement ? Et concernant la pratique du *'ori tahiti* au-delà de nos frontières : a-t-on déposé à l'INPI l'appellation *Heiva* ? Parce que je vois fleurir partout des Heiva i Tahiti, Heiva i San Diego, etc. Donc, est-ce que le Pays a commencé à mettre la mainmise sur ces appellations qui sont utilisées à outrance ? J'ai des amis filipina, samoans, à Los Angeles, Anaheim, dont certains ont des écoles de *'ori tahiti* basées à San Diego, à Hawaii et au Japon. Certains en ouvrent même au Mexique et en Amérique Latine...

M^{me} Marielle Kohumoetini : Je vais juste compléter l'intervention de mes collègues par un petit témoignage. Je suis maman d'une petite fille de sept ans qui va à l'école aux Marquises nord, à Ua Pou. Hier soir, quand je l'ai appelé, vous savez, elle a commencé à me chanter en marquisien ce qu'elle a appris à l'école, à chanter avec les gestes – *e ru'u* dans notre culture *henua enana*. Chez nous aux Marquises, la culture est déjà enseignée dès la maternelle ce qui rejoint ce que tu avais dit tout à l'heure concernant le parcours d'éducation artistique et culturelle. Il est vrai que cela fait du bien en tant que maman et élue.

Comme le dit notre représentant Cliff Loussan, à notre époque, il est vrai qu'on ne nous l'enseignait pas à l'école. Ce sont nos grands-parents qui nous ont enseigné notre langue maternelle. Aujourd'hui, l'école a pris en main ce projet et je trouve cela vraiment extraordinaire.

Pour rebondir sur l'intervention de notre collègue Madame Cathy Puchon, pouvez-vous définir le '*ori tahiti*' ou '*ori mā'ohi*' ? Est-ce qu'il y a dans ce projet le '*ori*' des Marquises et le '*ori*' des Tuamotu ?

M. Fabien Dinard : Le '*ori tahiti*' ne concerne que les danses des Îles de la Société. Dans le '*ori tahiti*', il y a le '*ōte'a*', le '*aparima*', le '*aparima vāvā*', le '*pā'ō'ā*', *hivināu*. Le '*ori tahiti*' ne concerne que les Îles de la Société. Cette question nous a été posée par la commission. Pourquoi le '*ori tahiti*' et pourquoi ne pas inclure les danses marquisiennes, les '*teki*' des Tuamotu ? Nous leur avons répondu que la population la plus importante vit sur Tahiti et dans la Société. D'abord, nous commencerons par le '*ori tahiti*', puis viendront les danses '*paumotu*', les danses marquisiennes et les danses mangareviennes. Je pense que les Marquisiens sont assez grands pour porter leur projet seuls comme ils le font pour leur patrimoine culturel.

Qu'est-ce que cela va apporter de plus ? À mon avis, cela va beaucoup apporter. De nombreux chefs de groupe nous affirment qu'il faut classer le '*ori tahiti*' à l'UNESCO. La reconnaissance internationale est très importante. Aujourd'hui, nos enfants ne vivent pas aisément du '*ori tahiti*', mais plutôt les américains, les samoans, les japonais. Ce sont nos enfants de cette génération qui doivent vivre de l'héritage de leur '*tupuna*'.

Il faut labelliser les '*heiva*'. Tout à l'heure, nous parlions des différents '*heiva*', de San Diego, etc. Il y a quelques années, nous discutons avec Matani de : comment mettre en place une charte internationale pour le '*ori tahiti*' ? À partir du moment où l'on appelle un '*heiva*', il faut qu'il y ait des critères principaux tels que la composition d'un jury qui doit être validée par peut-être un comité '*ad'hoc*' et non pas envoyer le meilleur danseur ou la meilleure danseuse qui a peut-être des compétences techniques mais pas forcément culturelles. C'est très important parce qu'ils vont donner l'orientation de ce que sera ce '*heiva*'.

Je vois par exemple le '*Heiva*' à Paris qui a beaucoup de succès. Des japonais et des mexicains vont à Paris — je préfère qu'ils viennent chez nous — à ce '*heiva*' et je vois sur les vidéos ce qui est dansé, ce qui ne me plaît pas personnellement parce que '*ōu'a atu i'ō*', '*ōu'a atu i'ō*'. Ce n'est pas notre danse, il n'y a aucune expression.

Il y a toujours un support écrit. Nous parlions de littérature qui est importante dans les '*heiva*' car beaucoup d'auteurs viennent et écrivent. Nous nous réapproprions beaucoup d'histoires et beaucoup de choses de notre culture. Là-bas, il n'y a pas de thèmes. Ils viennent et font ce qu'ils veulent. Cela n'a pas de sens. Ces '*heiva*'-là sont soutenus par la compagnie de notre '*fenua*'. Il faudra revoir ce soutien. Il y a une distribution de billets d'avion pour les lauréats de ces '*heiva*'. Les mêmes personnes vont se rendre à Paris, à Los Angeles, et vont organiser la même chose. Ils vont remplacer tous les pratiquants de '*ori tahiti*' et nous sommes sur une mauvaise pente si nous ne réagissons pas.

Cette réinscription est très importante parce que, comme disait Madame la vice-présidente, l'origine du '*ori tahiti*' se trouve chez nous. Nous devons être les référents et avoir un droit de regard sur sa pratique à l'international.

Concernant l'enseignement, j'ai eu la chance de voyager grâce au '*ori tahiti*'. Je suis allé dans des écoles au Mexique et aux États-Unis. Au Mexique, il y a tout et n'importe quoi. Le vocabulaire n'est pas adéquat, le nom des pas, l'exécution des pas, ... c'est n'importe quoi. En effet, ils ont plus de facilité à faire venir des américains au Mexique pour apprendre le '*ori*' car c'est moins cher. Cela est plus simple que de faire venir nos enfants. Et il y a beaucoup de bêtises. Je vois sur les tableaux ce qui est écrit et je me demande qui est venu ici ? Cela ne peut pas être un polynésien. C'est pour cette raison qu'il est important qu'on y réfléchisse.

Demain, il y aura le film Moana. Il y a eu un casting il n'y a pas longtemps. On me dit qu'il y a beaucoup de *'ori tahiti* dedans mais il n'y a aucun *ta'ata Tahiti* dans le casting. Non, ce sont des samoans qui décident.

La question concernant les végétaux utilisés dans le *Heiva* : on se conforme à un code de l'environnement, le règlement du *Heiva* doit respecter ce code et nous ne pouvons pas utiliser n'importe quels végétaux.

Beaucoup de questions ont été posées sur le *'ori tahiti*. Nous défendons le *'ori tahiti*. Le dossier du *'ori tahiti* concerne la danse des Îles de la Société. *Tā tātou 'ori iho ā tahiti*.

Comment intéresser les jeunes à l'histoire de leur culture ? Quand on est Polynésien, on préfère s'intéresser plutôt à notre histoire, à qui nous sommes, qu'à l'histoire des autres.

Beaucoup d'écoles de *'ori tahiti* florissent partout. Il y a un succès et un engouement pour le *'ori tahiti*. Beaucoup de personnes ne savent pas ce qui se passe à l'extérieur. Nous, nous voyons ce qui se passe : au Japon, il y a 300 000, 400 000 pratiquants de *'ori tahiti*.

Les premiers qui ont enseigné le *'ori tahiti* au Japon sont les *Vaihī*. Ils y ont d'abord enseigné le *hula* au et par la suite, dans les années 60, ce sont les premiers à avoir enseigné là-bas. Aujourd'hui, ils sont plus intéressés par le *'ori tahiti*, parce que c'est plus dynamique et les costumes sont plus beaux, que le *hula* qui est plus rigide. Mais ils ont aussi leur code avec leur *hula kahiko* et leur *hula auana*. Il faudrait qu'on réfléchisse justement à cette question de la danse traditionnelle.

La danse traditionnelle d'aujourd'hui était la danse moderne d'hier. Quand il y a eu les Grands Ballets dans les années 2000, ils ont été décriés. Aujourd'hui, nous faisons plus que ce qu'ils faisaient dans les années 2000. Pour citer Coco — j'ai grandi dans cette troupe —, il était très avant-gardiste dans les années 80-90 et il voulait toujours apporter quelque chose de nouveau. À la fin des années 2000, avant la naissance des Grands Ballets – Teiki et Lorenzo étaient avec *O Tahiti E* – quand il a vu ça, il a dit « *Nous sommes allés trop loin* ». Il est revenu, il a proposé une série de thèmes lorsque nous sommes allés au *heiva* : « *Tā'u tuha'a – L'héritage* », parce qu'il voulait préserver, jusqu'à aujourd'hui. Je suis d'accord avec ce que dit Cathy, aujourd'hui, dans notre *heiva* — je me suis présenté au *heiva* en 2022, je ne m'y suis pas reconnu. Il faut vraiment que nous nous posions les bonnes questions parce que le *heiva* est façonné ainsi que le règlement par quelques personnes. Il faut nous mettre autour d'une table et réfléchir sur ce que nous voulons demain pour notre *heiva*.

M. Matani Kainuku : Je vais répondre au discours de Madame Kohumoetini.

En effet, depuis 2014, avec Madame Aline Titiehu-Archer, inspectrice de l'archipel des Marquises, nous travaillons sur ce parcours depuis la maternelle. Monsieur Loussan disait tout à l'heure que nous avons eu l'habitude de voir que la danse apparaissait comme cela, juste à la fin lorsqu'il y avait une fête d'école alors que cela doit être inscrit dans les domaines d'enseignement. Quand on travaille dans la langue de l'archipel, on doit enseigner tout cela ; quand on est en danse, cela rentre dans l'EPS ; quand on va évoquer l'histoire d'un animal, cela rentre dans les sciences ; quand on va chanter, cela rentre dans l'éducation musicale... Donc, il faut passer de cette représentation de faire de la danse en fin d'année à faire de la danse dès le début d'année et cela change tout, c'est-à-dire que dans un calendrier, en tant qu'inspecteur, j'ai dit au directeur : « *Excusez-moi, mais s'il faut faire la fête, il faut faire la fête à la rentrée. Il ne faut pas faire la fête qu'à la fin alors que tout le monde est fatigué et que les parents sont fatigués. Il faut démarrer une fête où on accueille les élèves dans leur langue et par leur langue.* »

Concernant les enseignements, nous croisons les doigts pour que cela soit fait dès le début du parcours des élèves, dès le début de la maternelle. Il a été question d'expérimentation mais j'ose espérer qu'on arrête d'expérimenter et qu'on trouve les bonnes solutions. Et une des bonnes solutions, c'est d'accueillir les élèves dans leur langue. Après, l'ensemble des disciplines sont au service de la culture.

Je suis aussi le copilote de l'enseignement du fait nucléaire dans les collèges et les lycées. Je suis très content de voir ce sujet, par exemple, abordé au *Heiva Taure'a* parce que cela permet à tout le monde d'avoir l'histoire, et puis pour chaque collège de s'approprier cet enseignement. En effet, il faut que les enseignements se passent dès le début de la scolarité des enfants. Nous n'avons pas certainement eu l'enseignement de certains éléments de notre histoire, mais cela doit être fait dès la maternelle, sous une forme adaptée en élémentaire, avec les professeurs d'histoire du collège et du lycée. Donc l'adaptation est essentielle pour que cela soit enseigné dès le départ et c'est un discours que je porte notamment, ainsi que Monsieur le ministre de l'éducation.

Sur la question du traditionnel et de la modernité, juste pour synthétiser, votre questionnement sur cet enseignement qui doit être ludique entre entièrement dans ma mission qui est le parcours d'éducation artistique et culturelle. Au début de l'intervention de Steve, il disait « *J'avais l'impression que ce n'était pas vraiment le 'ori tahiti, mais c'était peut-être le chapeau* ». Nous sommes allés défendre l'élément « Te 'Ori tahiti ». Il nous a été essentiel de montrer que ce n'était pas un élément cloisonné et qu'il était forcément en lien avec une langue. Nous avons donné un avis très général pour la Polynésie entière : là, c'est le tahitien, mais c'est en lien avec du chant, des costumes, et donc tout a un sens au service de l'élément « Te 'Ori tahiti ».

M. Cliff Loussan : Je ne suis pas issu du monde de la danse ni de la culture mais je m'y intéresse parce que cela fait partie de notre pays. Juste une petite anecdote : il n'y a pas si longtemps, j'ai eu la chance d'assister à l'intronisation d'une *kumu*, professeure de *hula* et tout ce cérémonial m'a fait réfléchir que pour le *'ori tahiti*, il n'y a pas cette façon de faire.

Mes craintes sont que certains Polynésiens, ou d'autres, s'autoproclament professeur de *'ori tahiti*. C'est pour cela que je suis content que nous ayons le Conservatoire parce que je sais que ceux qui sortent médaillés d'or — en tout cas, avec la fibre entrepreneuriale — se lancent ensuite dans l'ouverture d'une école. Mais ce qui me fait peur, c'est vraiment que n'importe qui avec le peu de connaissances et de pratiques qu'ils peuvent avoir, s'autoproclament professeur de danse et aillent ouvrir une école quelque part dans le monde.

M. Matani Kainuku : Aux États-Unis, il y a une centaine d'associations qui font du *'ori tahiti* et au Mexique également. Au Japon, certainement 200. Ce sont donc des personnes qui se sont autoproclamées... Ici, lorsque quelqu'un prend le relais d'une association ou d'un groupe de danse, ça se sait très vite.

Après, ce qui est important, c'est de soutenir ces bonnes actions portées par nos enfants, nos jeunes polynésiens qui ont envie d'entreprendre en Polynésie française. Tout ce *process*, en effet, apportera forcément un cadrage, mais nous n'attendons pas non plus pour le faire maintenant. Si nous avons envie de soutenir quelqu'un pour partir aux États-Unis, nous soutenons, nous préférons cela ; ils se soutiennent entre eux là-bas alors qu'il n'y a pas de valeur culturelle. C'était le discours de Fabien Dinard à ce sujet. Donc en effet, c'est aussi notre crainte de voir pousser, n'importe comment, des professeurs *lambdas*.

M^{me} Éliane Tevahitua : Je voulais particulièrement répondre à l'interrogation de Monsieur Cliff Loussan concernant la protection du terme *heiva* au niveau de l'INPI. Cette protection a été renouvelée en 2019 par TFTN et est assurée sur la Polynésie française et en France.

Concernant la question de la tradition et des inquiétudes exprimées par Madame Cathy Puchon, je comprends tout à fait. Je voulais juste rappeler que si l'on prend l'évolution de la danse tahitienne, à l'époque des navigateurs, ça s'appelait la *'upa'upa*. Puis est arrivée la phase de la colonisation, l'évolution des choses. À l'époque de nos grands-parents, c'est devenu le *tamure*. Actuellement, c'est le terme *heiva* qui est privilégié. Il y a donc une évolution aussi dans les termes et je suis en tout à fait en phase avec la définition qui a été donnée par notre député en ce que la tradition était à un moment donné la modernité dans le passé. Ce qui compte en fait, c'est que les chefs de groupe de danse, dans ce processus d'inscription à l'UNESCO, puissent avoir un droit de regard et aussi exprimer leur opinion

quant aux critères d'exercice de la danse tahitienne en dehors de notre Pays. Je pense que c'est dans ce sens-là que nous allons.

Si nous réussissons cette inscription, je pense qu'au niveau du Conservatoire, ils feront appel aux différents groupes de danse pour déterminer les critères que l'on va essayer de préserver, de labellisation de troupes ou bien de spectacles qui ont lieu à l'extérieur de notre Pays justement pour que nous gardions le contrôle de ce qui se fait en notre nom.

M. Steve Chailloux : Pour rebondir sur ce que notre directeur du Conservatoire nous a dit et auquel je souscris totalement quand tu parlais, Fabien, en prenant l'exemple du *Heiva* i Paris – nous aurions pu prendre un autre exemple ailleurs puisque ce sont des exemples comme ça qui se démultiplient à l'infini un petit peu partout –. Il est vrai que, lorsque nous regardons ce qui peut se faire, notamment dans l'exemple que tu as cité, nous pouvons sursauter d'autant plus que, parfois, ce type d'événement vient recueillir la caution d'autres personnalités de la culture avec un pedigree non négligeable. Cela vient donc cautionner le *ha'apa'ora'a 'ore*, pour dire les choses de manière moins orthodoxe.

Tu as raison aussi — c'est pour cela que je l'ai plaidé à un moment donné et je le referai encore — quand tu parles de notre *Heiva* i Tahiti, que tu ne t'es pas reconnu. Il y a une autre dimension aussi à l'intérieur du *heiva* – puisque j'ai eu l'honneur d'avoir servi en tant que membre du jury du *heiva* – : la responsabilité des membres du jury du *heiva* dans le podium qu'il accorde par rapport aux impacts à l'échelle internationale.

Je me rappelle que lorsque j'étais membre du jury du *heiva* — alors que cela ne faisait partie d'aucun critère objectif dans les grilles de notation, ça se passait pendant les délibérations, là où on pouvait discuter — j'avais alerté à ce moment-là les membres du jury sur la nécessité de faire attention à qui nous allons primer gagnant du *Hura Tau* parce que le ou les gagnants donneront la direction de ce qui se fera à l'échelle internationale. C'est pourquoi, j'étais content à l'époque que le jury ait été sensible à mon alerte, mais je suppose que ce n'est pas le cas de tous les membres du jury puisque cela a été une appréciation purement personnelle.

Mais il est de bon ton — je ne sais pas comment — que le jury soit aussi sensibilisé sur cette nouvelle donne, que le groupe qu'il va primer donnera la température et la direction de ce qui se fera à l'international, au cours de l'année et dans les années à venir. Donc, oui, responsabilité à fond.

Oui aussi par rapport à ATN. Puisque le Pays est actionnaire majoritaire, nous pouvons donc nous exprimer. Il faut arrêter aussi de distribuer des billets à tout va, notamment lorsque cela exprime une certaine manifestation de la culture qui est en décalage finalement avec ce que nous faisons ici, parce qu'il s'agit de cela, ce que nous faisons ici. Donc, absolument.

Et enfin dernier point avant de terminer totalement. Je voudrais plaider auprès de notre ministre de la culture. Je sais très bien que sur le bureau, il y a toute une pile de dossier tous aussi urgents les uns que les autres mais – je ne sais pas comment ou quelle forme cela doit prendre – je le dis : les états généraux de la danse, cela peut prendre une autre forme mais il y a tellement de problématiques et de sous-problématiques à l'intérieur de ce monde que je pense que quand il est dit « *Ah, c'est le rayonnement de la culture ! 'Aua'e ho'i te 'ori i 'itehia mai 'o vai tātou !, etc.* », justement, cela mériterait que l'on se mette tous autour de la table — et Fabien l'a mentionné très légèrement. Mais une des choses aussi qui est totalement délétère dans le monde de la culture et particulièrement du *'ori Tahiti*, ce sont les guerres de chapelle. Non pas dans le sens où nous sommes en concurrence les uns par rapport aux autres, mais par rapport à la concurrence sur qui va avoir le monopole de la vérité absolue sur les pas de danse, sur les terminologies, etc. Je pense que ce n'est pas bon et qu'il faut mettre cela sur la table et pouvoir en discuter au calme si possible.

M. Fabien Dinard : J'aimerais remercier notre député Steve. C'est une vision très juste qu'il a par rapport aux résultats du *Heiva*, parce que le jury, effectivement, donne la direction. Le groupe qui gagne, l'année d'après tout le monde va faire pareil. Et je voulais revenir sur une question que tu as posée, enfin

que la danse n'est pas le symbole de la culture mais c'est un symbole très fort de la culture parce que cela attire toute cette génération de jeunes. Beaucoup de jeunes viennent à la danse et par l'intermédiaire de la danse, nous pouvons leur transmettre beaucoup de choses. Aussi, cela touche à plusieurs activités et disciplines : la littérature comme la musique, toutes ces compositions-là, nos *hīmene*, c'est très important. Merci, je suis absolument d'accord avec toi.

La présidente : Je propose aux collègues membres de la commission de remplacer dans notre rapport « *le symbole* » par « *l'un des symboles* » et puis dans les considérants de la proposition de résolution également.

M^{me} Éliane Tevahitua : Je suggère également à la première page, de modifier en inscrivant que ce dossier a été défendu à Paris le 27 février 2024. Nous nous sommes présentés devant le comité, nous avons défendu le dossier déjà le 27 février 2024, mais actuellement, il appartient au Président de la République de statuer et de faire son choix. Si vous pouvez modifier cette dernière partie.

[Les membres de la commission valident les modifications proposées à l'unanimité avec 9 voix pour (dont 1 procuration)]*

EXAMEN DE LA PROPOSITION DE RÉOLUTION

La proposition de résolution ne suscite aucune discussion.

Vote sur la proposition de résolution :

Adoptée à l'unanimité avec 9 voix pour (dont 1 procuration*)

*9 h 3 : Départ de M^{me} Nicole Sanquer (APF 3230 du 18-4-2024)

LA PRÉSIDENTE,

Teremuura Kohumoetini-Rurua